



**RÉFORME DES GRADES ET GRILLE INDICIAIRE : UNITÉ MAGISTRATS À L'AVANT-GARDE DU COMBAT !**

Le Ministère de la Justice s'engage actuellement dans une transformation majeure du statut des magistrats de l'ordre judiciaire par une refonte structurelle des grades et de la grille indiciaire. Cette réforme ambitieuse, pour laquelle Unité Magistrats milite avec détermination depuis sa genèse, vise à moderniser en profondeur notre statut et à dynamiser l'attractivité de notre profession. Ainsi l'établissement d'une structure à trois grades associée à une revalorisation indiciaire substantielle, répondra aux impératifs de reconnaissance des hautes responsabilités et de l'engagement sans faille des magistrats.

Dans le cadre des négociations en cours, Unité Magistrats exige sans ambiguïté un alignement indiciaire complet avec nos homologues de l'ordre administratif – une position que nous défendons avec fermeté et conviction.

Après avoir obtenu une première victoire historique avec la prime de 1000 euros, notre syndicat s'engage résolument pour que les chefs de juridiction Bbis constituent le socle incontournable du futur 3ème grade. Notre combat s'articule également autour de la suppression définitive du plafond de verre qui entrave l'évolution des deux premiers grades – objectif qui sera atteint par l'alignement tant attendu avec le statut de nos collègues administratifs.

Le Garde des Sceaux a affirmé que "cette réforme constitue une étape décisive dans la modernisation de notre justice. Elle témoigne de la volonté du gouvernement de reconnaître pleinement l'engagement exceptionnel des magistrats au service des justiciables et de l'État de droit."

C'est pourquoi Unité Magistrats participe avec une détermination inflexible aux multiples concertations avec la Chancellerie, animé par la défense intransigeante des intérêts des magistrats, afin que ces engagements se concrétisent sans délai et sans compromission.